

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, convoquée par le maire, M. Johnny Salera, pour être tenue au 91, chemin des Fondateurs à La Minerve, le lundi 28 février 2022 à 19 h, où il sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2022

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 28 février 2022;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
4. Embauche de madame Kathryn Villeneuve au poste de responsable de la bibliothèque;
5. Fin de la période de probation de madame Claudine Valiquette;
6. Autorisation pour festivités de la St-Jean-Baptiste;
7. Autorisation pour achat d'une scène;
8. Période de questions;
9. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présentes Mmes les conseillères Céline Dufour, Mathilde Péloquin-Guay, Ève Darmana et Darling Tremblay et MM. les conseillers Mathieu Séguin et Mark D. Goldman formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Johnny Salera.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Suzanne Sauriol, assiste à la séance ainsi que le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Robert Charette.

(1.)
2022.02.065

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2022

Le quorum étant constaté, il est 19 h.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire du 28 février 2022 soit ouverte.

ADOPTÉE

(2.)
2022.02.066

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 février 2022 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(3.)
2022.02.067

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

(4.)
2022.02.068

EMBAUCHE DE MADAME KATHRYN VILLENEUVE AU POSTE DE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT l'affichage du poste « Responsable de la bibliothèque » suite à l'annonce du départ à la retraite de madame Louise Paquette;

CONSIDÉRANT les entrevues et recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher madame Kathryn Villeneuve au poste de responsable de la bibliothèque, le tout selon les termes convenus à son contrat de travail.

D'autoriser le maire ou son remplaçant ainsi que la direction générale à signer le contrat de travail de la responsable de la bibliothèque.

ADOPTÉE

(5.)
2022.02.069

FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE MADAME CLAUDINE VALIQUETTE

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Claudine Valiquette au poste de commis-comptable, aux termes de la résolution numéro 2021.07.241;

CONSIDÉRANT que madame Valiquette a complété sa période de probation avec succès;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par la conseillère Céline Dufour
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De confirmer l'embauche de madame Claudine Valiquette au poste de commis-comptable, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

(6.)
2022.02.070

AUTORISATION POUR FESTIVITÉS DE LA ST-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT les assouplissements annoncés par la Santé publique en lien avec la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité loisirs et culture et l'organisation d'un événement pour les festivités de la St-Jean-Baptiste du mois de juin 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Céline Dufour
APPUYÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la direction générale à procéder à l'embauche d'un artiste pour la présentation d'un spectacle de la St-Jean-Baptiste, ainsi que d'un artificier pour la présentation de feux d'artifice, pour un montant n'excédant pas NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS (9 500 \$), plus les taxes applicables, et d'autoriser la direction générale à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

(7.)
2022.02.071

AUTORISATION POUR ACHAT D'UNE SCÈNE

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une scène pour la présentation de spectacles ou la tenue d'autres événements culturels ou de loisirs;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de « Intellistage Staging » en date du 10 février 2022;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la direction générale à procéder à l'achat d'une scène pour la tenue de spectacles ou événements, pour un montant n'excédant pas VINGT MILLE DOLLARS (20 000 \$) et d'affecter le surplus accumulé 2020 pour en défrayer la dépense.

D'autoriser la direction générale à signer tous documents afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

(8.) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

(9.)
2022.02.072

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 19 h 10.

ADOPTÉE

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Johnny Salera
Maire

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière